



Enseigner : un métier qui s'apprend !

✦ La crise du recrutement s'installe dans la durée avec un recours de plus en plus important aux contractuels. S'appuyant notamment sur la désaffection pour le métier d'enseignant, le gouvernement précise son projet de réforme de la formation initiale qui laisse entrevoir de fortes régressions. Les pistes retenues envisagent une mise en responsabilité plus précoce des étudiants qui pourraient être répétiteurs ou remplaçants, un resserrement autour des fondamentaux, une place du concours en discussion. Il faut bien sûr remettre à plat la formation actuelle des enseignants, jugée également insatisfaisante par les stagiaires comme le montre notre enquête. Mais cette indispensable réforme doit être ambitieuse pour répondre aux enjeux de l'école et non pas être guidée par la recherche d'économies. Oui, l'exigence d'une école de la réussite de tous les élèves nécessite un investissement important et doit prendre appui sur des enseignants confiants en leur professionnalité. C'est avec vous que se joue, dès maintenant, la transformation de l'école ! Tout au long de cette année scolaire, le SNUipp-FSU sera à vos côtés pour vous tenir informés et vous soutenir. Bienvenue à tou·tes dans le métier et à bientôt !

DOSSIER

STAGIAIRES : UNE ENQUÊTE RÉVÉLATRICE D'UNE NÉCESSAIRE REMISE À PLAT DE LA FORMATION **p.3**

INFOS SERVICE

FRAIS DE FORMATION
CHÈQUES VACANCES
RECLASSEMENT
TEMPS DE TRAVAIL **p.6**

QUESTION MÉTIER

ENSEIGNER, UN MÉTIER DE CONCEPTION : P.MEIRIEU RÉPOND AU SNUIPP-FSU **p.7**

RECRUTEMENTS PERDUS AU CONCOURS 2018

DES MESURES D'URGENCE S'IMPOSENT !

781, c'est le nombre de places non pourvues à l'issue du concours de recrutement 2018 (CRPE). En sept concours, ce sont en tout 3702 recrutements qui n'ont pas été effectués. La crise du recrutement perdure. Le SNUipp-FSU demande :

- Une utilisation prioritaire de la liste complémentaire pour faire face aux vacances de postes, plutôt que le recours à des contractuel-les.
- La possibilité pour les académies déficitaires de recourir à la liste complémentaire d'académies voisines sur la base du volontariat des stagiaires
- L'extension du concours supplémentaire mis en place pour Créteil et Versailles aux autres académies en grandes difficultés (Amiens, Guyane...)
- Une amélioration rapide des conditions de formation et d'entrée dans le métier des nouveaux PE
- Des salaires revalorisés

PASS ÉDUCATION

POUR LES STAGIAIRES ÉGALEMENT !

Le Pass Éducation permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux. N'hésitez pas à le demander dans votre école à votre directrice ou directeur !



RIKIKISAITOU : le guide des PE stagiaires

Pour vous aider dans votre année de stagiaire, le SNUipp-FSU édite une brochure : le Rikikisaitou. Vous y trouverez de nombreuses informations en particulier sur votre année de stage, vos droits, le mouvement, l'école... N'hésitez pas à le demander à votre section départementale.



Élections

En décembre 2018 vous voterez pour les élections professionnelles.

Mais à quoi servent ces élections ?

Vous élirez vos représentantes et représentants du personnel qui siégeront dans les différentes instances et aurez deux votes à effectuer aux CTA et CTM (Comités Techniques Académiques et Ministériels).

Pour les élections professionnelles, votez FSU !

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET CAMPUS

MAUVAISE NOUVELLE POUR LES STAGIAIRES À CETTE RENTRÉE !

La loi relative à « l'orientation et à la réussite des étudiants » (ORE) a instauré une « Contribution vie étudiante et campus » (CVEC) d'un montant de 90€, obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Une somme conséquente, d'autant plus que les stagiaires devront attendre plusieurs semaines leur premier salaire et auront dû financer pour la plupart un second loyer ou un déménagement. Il existe un certain nombre de conditions d'exonération mais aucune ne mentionne les stagiaires en formation à l'ESPE.

Dans la mesure où l'inscription en ESPE, qui est obligatoire pour la grande majorité d'entre eux, est prise en charge par l'employeur, pour le SNUipp et la FSU, il doit en être de même pour la CVEC.

Pour s'opposer à ce que cette contribution soit payée par les stagiaires, le SNUipp et les autres syndicats enseignants de la FSU, ont lancé une pétition pour demander l'exonération de la CVEC et le remboursement de celles et ceux qui l'auraient déjà versée : petitions.snes.edu/?petition=40
Un courrier a également été envoyé au Ministre.

C'est décidé, je me syndique !

VOUS SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU ?



adherer.snuipp.fr

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

SE SYNDIQUER, C'EST

UTILE

Se syndiquer, c'est être plus fortes et forts, efficaces, et constructi-ves ensemble pour défendre l'école, les droits de tous les personnels. Le SNUipp-FSU n'a pas d'autre financement et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. 66% de la cotisation est déductible des impôts ou remboursée si vous n'êtes pas imposable !

Alors adhérez dès maintenant adherer.snuipp.fr

STAGIAIRES UNE ENQUÊTE RÉVÉLATRICE D'UNE NÉCESSAIRE REMISE À PLAT DE LA FORMATION

Pour la 4^{ème} année consécutive, le SNUipp-FSU a mené une enquête en ligne. 1702 stagiaires y ont répondu afin de donner à voir la réalité de leurs conditions de formation et d'entrée dans le métier. D'une année sur l'autre, le bilan qu'ils font de leur entrée dans le métier et de leur formation est constant : les conditions de formation et d'entrée dans le métier restent très insatisfaisantes.

Une entrée dans le métier très difficile. Les stagiaires se déclarent "stressés", "débordés", "insuffisamment préparés" en particulier aux enjeux de la démocratisation du système scolaire. Cette année de formation, cumulant validation universitaire et responsabilité d'une classe, est jugée beaucoup trop lourde. Le suivi et l'accompagnement sur le temps de classe restent insuffisants, ce qui conduit à placer le tuteur davantage dans un rôle d'évaluateur que de formateur. La charge de travail reste bien trop importante (49h en moyenne), en particulier du fait du poids du mi-temps en responsabilité. Force est de constater que la situation ne s'est toujours pas améliorée, malgré la multiplication des alertes. Les stagiaires payent le prix fort du manque d'investissement et d'une formation initiale qui ne permet pas de se consacrer sereinement à l'apprentissage du métier d'enseignant•e.

Des constats partagés, pour justifier une réforme à haut risque...

Partageant la plupart des constats portés par le SNUipp-FSU, le gouvernement entend réformer la formation initiale. Quelles conséquences pour les futurs PE ?

Mettre en place des pré-recrutements dès la L2
Les dispositifs proposés par le ministère n'ont rien de comparable avec les pré-recrutements portés par le SNUipp-FSU. Ils consisteraient

à mettre en responsabilité des étudiants pour des missions d'enseignement allant en L2 de « répétiteur » à remplaçant en M1. Avec 8h par semaine en classe, ce dispositif amputerait les horaires universitaires, augmentant le risque d'échec aux études et au concours. Il réduirait la formation professionnelle à un mimétisme des gestes professionnels, sans retour réflexif sur les pratiques, et affaiblirait le lien entre théorie et pratique, niant le fait que les enseignants sont concepteurs de leur métier. De surcroît, il préciserait un peu plus l'entrée dans le métier.

Resserrement de la formation initiale autour des fondamentaux

Choix serait fait de resserrer la formation autour des indispensables à la prise de poste, déportant le reste sur une formation continue en berne, réduisant les volumes horaires de formation, niant le principe qu'enseigner doit s'apprendre par une formation universitaire et professionnelle ambitieuse.

Modification de la place du concours

L'admissibilité se situerait en L3 et l'admission en M1 ou M2. Les admissibles seraient alors contractuels enseignants affectés sur des remplacements, au risque d'affectations selon une logique de gestion et non de formation. Le volume de formation en M1 serait, de fait, diminué. Et le poids d'une à deux années d'incertitudes, hors statut protecteur de fonctionnaire stagiaire,

pèserait sur les admissibles...

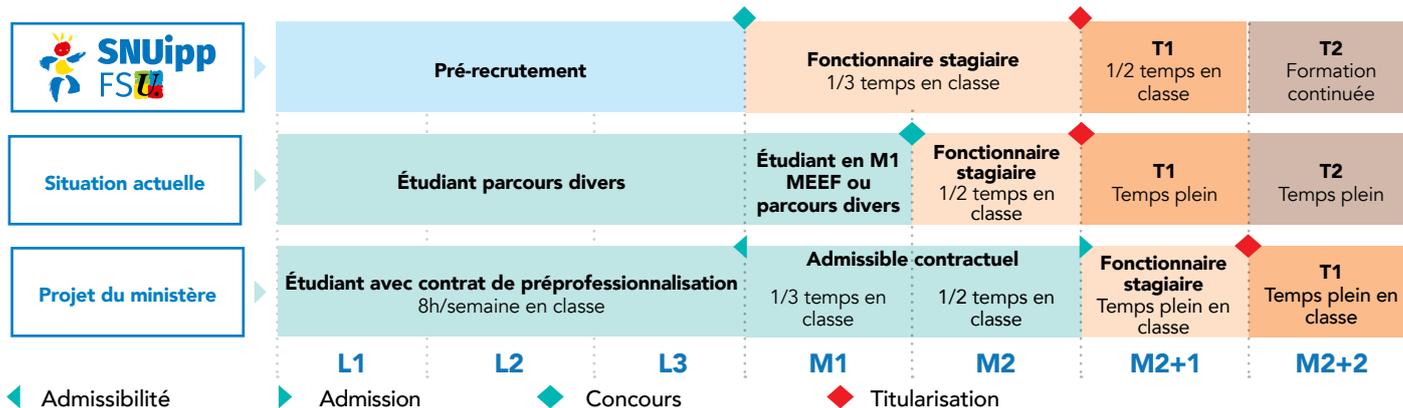
Qu'advierait-il ensuite pour eux en cas de non réussite aux épreuves d'admission?

... face à cela, les propositions du SNUipp-FSU

Le SNUipp s'oppose fermement aux mesures proposées et porte un tout autre projet :

- Des pré-recrutements, intégrant des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, sous statut d'élèves-professeurs garantissant une formation rémunérée sans contrepartie de travail, les étudiants étant alors rémunérés pour suivre études et stages d'observation et de pratiques accompagnées.
- Un concours de recrutement sous condition de licence, en fin de L3, suivi de deux années pleines et entières de formation validées par un master.
- Un temps de stage d'un tiers-temps progressif (observation, pratique accompagnée, responsabilité).
- Une formation continuée après la titularisation : T1 à mi-temps et des compléments de formation en T2.
- Un cadrage national de la formation avec des moyens matériels et humains suffisants pour les ESPE.

Pour le SNUipp-FSU, enseigner est un métier qui s'apprend, il est donc urgent de véritablement remettre à plat la formation des enseignants. Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tous.



QUEL A ÉTÉ LE SENTIMENT DES STAGIAIRES SUR LEUR ANNÉE ?



Débordés 66,3%
2017 : 70%
2016 : 72%



Stressés 64%
2017 : 65,1%
2016 : 62,5%



Satisfaits 33,8%
2017 : 27,5%
2016 : 32,3%



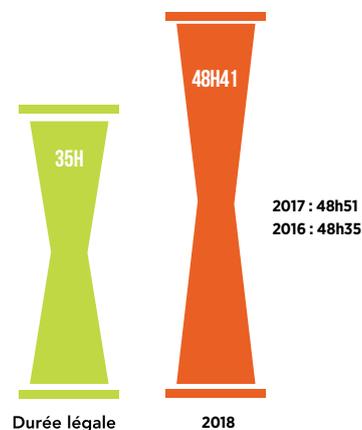
Épanouis 24,9%
2017 : 20,8 %
2016 : 24,4 %

L'entrée dans le métier est pourtant une étape déterminante dans le devenir des enseignants. Elle doit se faire dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU revendique des **pré-recrutements dès la L1**, rémunérés, permettant aux étudiants de se consacrer entièrement à leurs études. Les débuts dans le métier doivent être progressifs avec un

concours en fin de L3 puis deux années de formation validées par un master, et enfin une 1ère année de titulaire (T1) à mi-temps en classe et de la formation en T2. Le temps de classe des fonctionnaires stagiaires ne doit pas dépasser le tiers temps, avec des stages allant de l'observation à la responsabilité, en passant par de la pratique accompagnée.

Débordés et stressés, deux adjectifs qui illustrent le mieux leur ressenti durant leur année de stage.

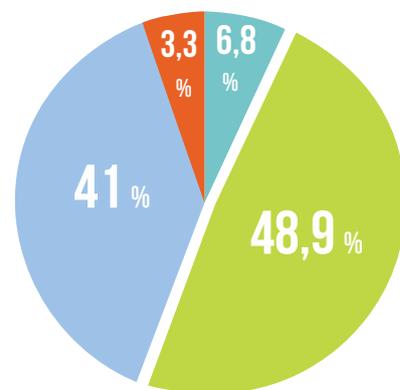
Ils sont 85,9 % à ne pas se sentir préparés à prendre la responsabilité de leur classe, sachant que 25,2 % d'entre eux n'avaient encore jamais vu d'élèves. Peu étonnant qu'ils se sentent surchargés quand ils déclarent en moyenne 48h41 de travail par semaine. Elles comptabilisent ici le temps de classe, de préparation et de correction, mais également le temps de formation et de travail à la maison pour l'ESPE.



VOLUME MOYEN DE TRAVAIL PAR SEMAINE

COMMENT ONT-ILS ÉTÉ ACCOMPAGNÉS ?

Peu de visites, peu de temps d'échanges et une logique d'évaluation au lieu d'être accompagnés, sont les reproches majeurs que font les stagiaires sur leur suivi. **Ils n'ont pas bénéficié de véritables regards croisés** entre les tuteurs de terrain et l'ESPE. Pour le SNUipp-FSU, les tuteurs de terrain et de l'ESPE doivent **avoir les moyens et le temps nécessaires** pour assurer un suivi concerté, cohérent et sans pression hiérarchique. Il faut augmenter le nombre de PEMF pour répondre à l'ensemble des besoins de formation.



● 0 visite ● 1 visite
● 2 à 3 visites ● Plus de 3 visites

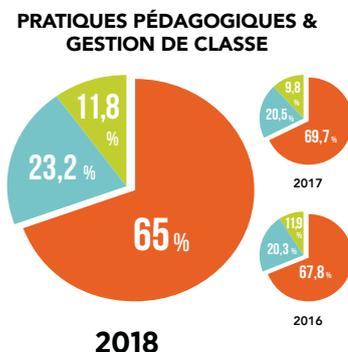
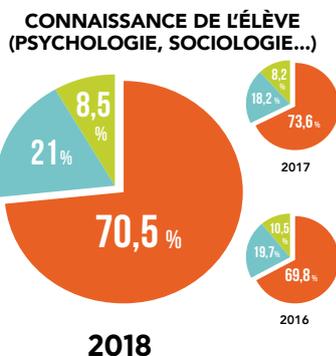
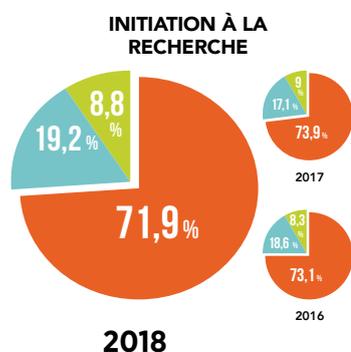
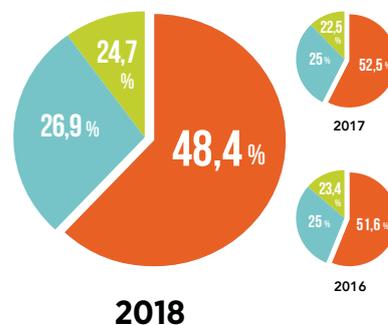
Nombre de visites par le tuteur ESPE entre le 1er septembre et le 1er mars

QU'ONT-ILS PENSÉ DES CONTENUS DE FORMATION À L'ESPE ?

Outre le fait qu'un quart des stagiaires ont pris la responsabilité d'une classe dès la rentrée sans avoir jamais fait de stage d'observation ou de pratique accompagnée, ils sont 48,4% à être insatisfaits de l'analyse de pratique de stage. Or, sans retour théorique et réflexif, les stages ne constituent pas une formation. Car l'alternance, imposée aux stagiaires, n'a pas de vertu en elle-même, c'est son articulation étroite avec la formation qui la rend vertueuse.

La formation à l'ESPE n'est pas satisfaisante, quel que soit le domaine. Depuis 4 ans que le SNUipp-FSU mène cette enquête, aucune amélioration significative n'a pu être relevée. Comme les années précédentes, les points noirs restent l'initiation à la recherche, 72% des stagiaires la juge peu ou pas satisfaisante, la connaissance de l'élève (70%) et les pratiques pédagogiques et la gestion de classe (65%).

ANALYSE DE SA PRATIQUE DE STAGE



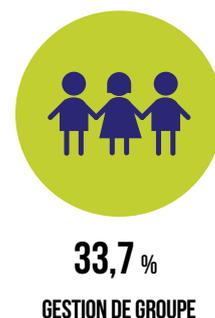
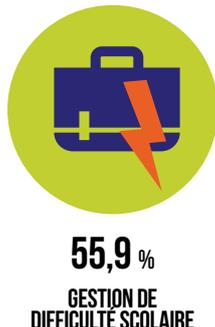
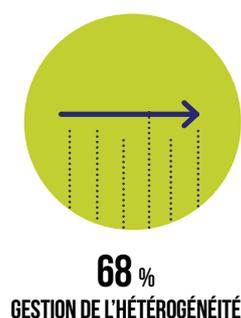
● Peu à pas satisfaisant ● Relativement satisfaisant ● Satisfaisant à très satisfaisant

OÙ ONT-ILS EU LE PLUS DE DIFFICULTÉS ?

33,7 % des stagiaires se sentent souvent en difficulté dans la gestion du groupe classe. Ils sont 68 % à ne pas savoir comment gérer l'hétérogénéité et 55,9 % à être en difficulté face à la gestion de la difficulté scolaire. Alors que l'école française se caractérise par une reproduction forte des inégalités sociales en inégalités scolaires, la gestion

de la difficulté scolaire et la prise en compte de l'hétérogénéité doivent être une priorité de la réforme de la formation initiale. Ce ressenti, dont font part les PES depuis 4 ans, est un signal fort. Il est nécessaire de remettre à plat la formation initiale des enseignants afin de garantir une formation de qualité, progressivement professionnalisante. Les ESPE doivent assurer une formation

professionnelle universitaire qui garantisse une qualification élevée des enseignants dans tous les domaines. Ces écoles doivent être pleinement engagées dans une politique ambitieuse de développement de la recherche en éducation afin d'irriguer au mieux les pratiques. Retrouvez l'intégralité des résultats de notre enquête sur : neo.snuipp.fr



FRAIS DE FORMATION

Une indemnité forfaitaire de formation (IFF) de 1000 € est accessible aux stagiaires dont les communes de résidence familiale (domicile) et administrative (école) sont différentes de celle de l'ESPE. Elle est versée automatiquement. Des indemnités de stage et de déplacement, plus favorables, régies par le décret du 3 juillet 2006, sont également

accessibles sous les mêmes conditions. Mais de nombreux freins persistent dans certaines académies. Pour le SNUipp-FSU, cela est inacceptable. L'IFF devrait être revalorisée et intégrer une prise en compte du kilométrage. Dans l'attente, l'administration doit permettre l'accès de toutes et tous à l'indemnisation la plus favorable.

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de service des PE est de 27 h hebdomadaires. Il se répartit en 24 h d'enseignement devant élèves et 108 h annualisées (36 h d'APC, 18 h d'animation pédagogique, 6 h de conseils d'école et 48 h de concertation). Les stagiaires, en responsabilité de classe à mi-temps doivent effectuer la moitié des 108 h. Ces 108 h annualisées ne sont pas adaptées. Une étude du ministère* montre qu'un enseignant de moins de 29 ans,

consacre près de 25 h par semaine à son travail « hors la classe », (concertation, relation aux familles, préparations, corrections...). Pour le SNUipp-FSU il est urgent de diminuer le temps de travail des PE. La fin des APC, qui n'ont pas fait la preuve de leur pertinence, est une première étape.

* Note d'information - DEPP - N° 13.12

CHÈQUES VACANCES

Vous pouvez bénéficier d'une épargne bonifiée par l'état de 10 à 30 % selon le quotient familial et pour les moins de 30 ans, bonifiée à 35 %. Renseignez-vous sur :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

RECLASSEMENT

Le reclassement, à demander dès la stagiarisation auprès de la DSDEN, permet la prise en compte des services accomplis antérieurement afin d'accélérer le passage d'échelons en début de carrière. Peuvent être pris en compte les services d'EAP A, d'AED, d'enseignant contractuel, d'enseignant en établissement privé, de surveillant, ainsi que tout autre emploi de contractuel ou de titulaire exercé dans l'un des trois versants de la fonction publique.



mgen^{*}

GRUPE vyv

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

SUR LE VIE



Stéphanie Duffour
conseillère
pédagogique à
Rueil-Malmaison
(92)

Il n'est pas toujours facile de se projeter dans cette année de stage où l'on est à la fois enseignant « apprenant » et chargé de classe ... Alors comment bien vivre cette première année ?

A mon avis c'est en donnant du sens à son année de stage, à ce que l'on y fait et à ce que l'on y apprend que le professeur des écoles stagiaire pourra positiver et envisager l'erreur comme source de progrès.

Donner du sens à son année de stage c'est donner du sens aux apprentissages des élèves et à sa préparation de classe. Pour cela, il ne faut pas hésiter à se doter d'outils personnalisés. La fiche de préparation ? C'est d'abord un outil pour soi. Poser par écrit l'état de sa réflexion, surtout lorsqu'on débute, n'est pas une formalité ! Cela permet de clarifier ses idées et de se poser des questions comme : « Comment formuler ma consigne ? Quels mots peuvent faire obstacle à la compréhension ? Quelle est l'activité de réflexion des élèves ? Quelles sont les modalités de travail (individuel ou collectif) ? »

Pour passer une bonne année de stage, il est aussi très important de bien s'entourer ! Le métier d'enseignant a évolué, ce n'est plus le maître seul devant ses élèves. Enseigner n'est pas un métier solitaire. Il faut donc s'ouvrir aux autres. S'appuyer sur l'équipe enseignante de l'école et le collectif de travail permet de résoudre bon nombre de difficultés, y compris avec des élèves de sa classe.

Parler à ses collègues aide à cela car on se rend alors compte que même des enseignants expérimentés rencontrent parfois des difficultés.

Phillipe Meirieu



« Enseigner n'est pas un métier d'exécution, mais bien un métier de conception. »

Selon vous, qu'est-ce que la liberté pédagogique ?

Comme toute liberté, la liberté pédagogique s'exerce dans un cadre. Celui-ci est constitué, d'une part, par les finalités exprimées par nos textes fondateurs, comme notre Constitution ou la Convention internationale des droits de l'enfant : ils affirment le droit à l'éducation pour toutes et tous, à une éducation qui transmette les fondamentaux de la citoyenneté et donne à chacun et à chacune la possibilité d'« oser penser par lui-même », selon la formule par laquelle Kant définissait les Lumières. Il y a, d'autre part, les programmes qui définissent les objectifs d'apprentissage ; cependant les programmes ne sont pas une « programmation », ils constituent un tableau de bord indispensable, mais laissent l'enseignant libre d'utiliser les moyens de son choix, dès lors que ces moyens sont respectueux de chaque élève et conformes à nos principes républicains. Et puis, enfin, il y a le « projet d'école » qui précise comment, dans un contexte donné, chaque partenaire va s'engager, avec les autres, sur la formation à l'autonomie et à la coopération, les relations avec les parents, etc.

Mais tout cela n'enlève rien à la liberté pédagogique de chaque enseignante et enseignant : face aux élèves, c'est à elle ou à lui de proposer ce qui lui paraît le plus pertinent en fonction des besoins de ses élèves. Il doit, pour cela, s'inspirer de ce qu'il a acquis en formation, puiser dans la

documentation pédagogique qui lui est fournie, mais sans s'interdire, surtout, d'aller chercher, dans l'histoire de la pédagogie, des analyses et des propositions capables de nourrir, tout à la fois, sa lucidité et son inventivité.

Car « enseigner » n'est pas un « métier d'exécution », mais bien « un métier de conception » : aucune classe ne ressemble à une autre et toute situation appelle un travail particulier pour construire une relation pédagogique et des situations d'apprentissage adaptées. C'est aussi un « métier de régulation » : il nécessite que l'on soit attentif aux résultats que l'on atteint et aux comportements des élèves afin d'ajuster en permanence ses pratiques et prendre les bonnes décisions au bon moment.

Bien sûr, tout cela peut inquiéter de jeunes professeurs. Mais disposer d'une vraie liberté pédagogique, c'est la garantie de ne pas s'ennuyer dans le métier et de garder son engagement intact au service de la réussite de tous les élèves.

DERNIER OUVRAGE PARU :
PHILIPPE MEIRIEU, LA RIPOSTE. POUR EN FINIR AVEC LE MIROIR AUX ALOUETTES, AUTREMENT. 2018.
ISBN : 9782746747579



CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE
CAMPUS
PAYER POUR ÊTRE FORMÉ•E, C'EST NON !
neo.snuipp.fr/payer-pour-etre-forme-e-pour-le,644



DROIT & OBLIGATIONS
LA FEUILLE DE PAYE 2.0
neo.snuipp.fr/la-feuille-de-paie-2-0,645



DROIT & OBLIGATIONS
CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES CARRIÈRES & LES DROITS DES PERSONNELS DANS L'ÉCOLE
neo.snuipp.fr/ce-qu-il-faut-savoir-sur-les,642

AQUARIUS : UN NAVIRE AU CENTRE D'UN DÉBAT DE SOCIÉTÉ ENTRE ONG ET GOUVERNEMENTS

Les personnes migrantes sont au cœur de l'enjeu d'une société inclusive. Et l'Aquarius, ce navire humanitaire qui recueille les migrants naufragés en Méditerranée, et que plusieurs pays européens, dont la France, ont refusé tour à tour d'accueillir en est le symbole.

Depuis 2015, l'Europe se dit en prise avec « une crise migratoire ». Les mots ont pourtant un sens : une crise est une situation exceptionnelle. Or, à ce jour, ce sont moins de 1 million de demandes d'asiles qui sont déposées dans toute l'Europe pour une population de plus de 500 millions d'habitants. Et ce chiffre est en baisse continue depuis 2015... Peur de « l'appel d'air », pressions des partis populistes xénophobes qui sont parfois, comme en Autriche ou en Italie, au pouvoir... autant de raisons qui amènent au refus de l'entrée des migrant-es sur les territoires concernés. Mais les passeurs continuent à embarquer les candidat-es à

l'exil dans des conditions inacceptables, entraînant la mort de dizaines de migrants.* Alors, cyniquement désormais, pour ne pas être du côté de ceux qui ferment complètement leurs frontières, quelques pays se répartissent la « charge » migratoire. C'est dans ce contexte que la loi asile et immigration a été votée en plein milieu de l'été. Réduction des recours, augmentation du délai de rétention, possibilité de rétention des mineures maintenue... Cette loi constitue un recul de plus dans les droits des étrangères, y compris pour les enfants, dont les droits ne sont pas toujours respectés. Ainsi, dans un avis daté du 9 mai 2018, le Contrôleur général des lieux de

privation de libertés s'inquiète de l'augmentation continue, depuis 2013, du nombre de mineurs étrangers enfermés en centre de rétention administrative : de 41 en 2013 à 305 en 2017 ; pour les quatre premiers mois de 2018, ce sont 77 enfants qui ont été enfermés, en violation manifeste des droits fondamentaux de l'enfant. C'est inacceptable !

Pour le SNUipp, le paradigme actuel « d'accueil » des migrants doit évoluer vers plus d'humanité.

[*sosmediterranee.fr/journal-de-bord/tous-dans-le-meme-bateau-compilation-en-soutien-a-SOSMEDITERRANEE](http://sosmediterranee.fr/journal-de-bord/tous-dans-le-meme-bateau-compilation-en-soutien-a-SOSMEDITERRANEE)



MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

* Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

** Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances
775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

